

Synthèse des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Les orientations du Plan Local d'Urbanisme sont exprimées dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Ce dernier guide la mise en forme des « outils » du PLU (plan de zonage, règlement...).

Les orientations se déclinent selon les thématiques suivantes :

Economie :

- développer une offre foncière à vocation économique dans le prolongement du site du Biopôle et à l'Est de l'A35
- encourager la mixité habitat-activité non nuisante, et notamment pour les secteurs proches du centre-ville (Grillenbreit par exemple)
- spécialisation de certaines zones économiques (limiter conflits d'usage)
- favoriser l'implantation de commerces et services de proximité sur l'ensemble du territoire pour limiter les déplacements (y compris en zone d'activité nord afin que celle-ci soit attractive pour de nouvelles entreprises)
- repenser les règles sur le stationnement en zone d'activités, afin d'économiser le foncier tout en répondant aux besoins réels

Habitat :

- besoins en logements qui s'expliquent par les objectifs démographiques d'une part, et d'autre part, par le phénomène de desserrement des ménages et le nécessaire renouvellement du parc de logement, couplés à la volonté politique de développer l'attractivité de la ville
- offre de logement calibrée selon une projection démographique de 7700 habitants supplémentaires à l'horizon 2035
- optimiser le foncier disponible « dans et hors la ville » (renouvellement urbain, densification, zones à urbaniser)
- urbanisation organisée, en cohérence avec le contexte environnant (densité modulée selon les quartiers, intégration paysagère...)
- diversifier les formes d'habitat répondant aux besoins identifiés (familles monoparentales, seniors...), performants énergétiquement, et accessibles

Agriculture :

- affirmer la vocation agricole du territoire colmarien (classement agricole des terres exploitées notamment au nord, valoriser les circuits courts...)
- prendre en compte les exploitations à l'intérieur de la ville (zonage ciblé, réserves foncières agricoles pour les exploitations impactées...)
- préserver les terres viticoles (aire AOC notamment)

Équipements :

- un niveau d'équipements satisfaisant à l'échelle du grand territoire
- une juste répartition des équipements de quartier (scolaire, services à la personne, commerces de proximité...)

Déplacements :

- renforcer l'accessibilité du territoire par la cohabitation et la diversification des modes de déplacement (structurer le réseau viaire, aires de covoiturage...)
- conforter les liaisons inter quartiers (maillage des liaisons douces/automobiles pour tous les quartiers de la ville)
- traitement spécifique des entrées de ville
- repenser la place du stationnement selon l'environnement urbain

Environnement et paysage :

- une qualité urbaine et paysagère à préserver
- un fonctionnement écologique à renforcer à toutes les échelles du territoire (trames verte et bleue, hydrologie, fossés...)
- la nature en ville intégrée au développement urbain (espaces de respiration, parcs...)
- préserver le patrimoine bâti de la ville, notamment les quartiers dotés d'une identité forte